

**NOTE DE PRÉSENTATION RELATIVE AU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
DÉCLARANT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT LES TRAVAUX PRÉVUS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE SULLY (CCVS) POUR LA RESTAURATION DES COURS D'EAU DE LA SANGE, DU BEC
D'ABLE, DE LA QUIAULNE ET DES RUS DE SULLY
SUR LES COMMUNES DE SAINT-AIGNANT-LE-JAILLART, SAINT-FLORENT, SULLY-SUR-LOIRE,
VIGLAIN ET VILLEMURLIN.**

Contexte et objectif

Un dossier réglementaire portant déclaration, et comportant une déclaration d'intérêt général, a été soumis par la Communauté de Communes du Val de Sully (CCVS) auprès de la DDT du Loiret le 27 novembre 2023 afin de pouvoir poursuivre les actions de restauration des milieux aquatiques sur leur territoire.

Les différentes opérations de travaux prévus sont :

Site / Cours d'eau	Actions	Commune	
Le Bec D'Able	Diversification des habitats et des écoulements	VIGLAIN / VILLEMURLIN	
	Restauration de la petite continuité	Étude AVP Pro Travaux	
La Colmine	Remise en fond de vallée	VIGLAIN	
	Diversification des habitats et des écoulements		
	Restauration de la petite continuité		
Ru des Touches	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	SAINT-AIGNANT-LE-JAILLARD	
Aulne	Suppression totale d'un seuil	VIGLAIN	
Marignan	Création de méandre	VILLEMURLIN	
	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein		
	Restauration de la petite continuité		
	Création d'une zone tampon		Étude Travaux
Soreau	Création de méandre	VILLEMURLIN	
La Lèche	Diversification des habitats et des écoulements	VILLEMURLIN	
	Restauration de la petite continuité		Étude AVP Pro Travaux
Sange	Diversification des habitats et des écoulements	SAINT-FLORENT	
	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein / en tâche		
	Restauration de la petite continuité		
Territoire	Création d'une zone tampon	Étude Travaux	
	Étude caractérisation et hiérarchisation des plans d'eau	Territoire	
	Étude zone humide (intégralité du territoire)		
	Étude / Actions Plans d'eau AVP		Étude AVP Pro Travaux
	Étude faune flore		
	Étude bilan et reprogrammation		
	Sondes température		
	Station de débit		
Indicateur de suivi			

Condition de la consultation du public

Le projet d'arrêté portant prescriptions spécifiques, accompagné de la présente note, permettant de déclarer les opérations de travaux envisagées par le demandeur, mentionnés ci-dessus, est soumis à la consultation du public en application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement pendant une durée minimale de 21 jours, du 10 avril 2024 au 30 avril 2024 (inclus).